

ANEMIE INFECTIEUSE DES EQUIDES

L'anémie infectieuse des équidés est sur la liste des risques sanitaires de catégorie 1 (décret n°2012-845 du 30 juin 2012) et inscrite au code rural comme vice rédhibitoire sous sa seule forme sérologique (test de Coggins) avec ou sans symptômes. La réglementation en vigueur (décret et arrêtés du 23 septembre 1992) prévoit la prise d'arrêté d'infection sur le seul résultat du test de Coggins, le marquage et l'abattage des équidés atteints. C'est une MRC (maladie réputée contagieuse) virale tout comme l'encéphalite West Nile (zoonose chez l'homme) qui donne lieu à un arrêté préfectoral de déclaration d'infection (APDI) et implique la mise en place de mesures sanitaires de mise sous surveillance des sites et des animaux pour empêcher la diffusion de la maladie.

En 2007 et 2008, 15 équidés du département de l'Ardèche ont fait l'objet d'un diagnostic positif pour l'anémie infectieuse des équidés, répartis en 3 foyers sans lien épidémiologique évident. Sur ces 15 équidés, seulement 2 présentaient des symptômes compatibles avec une infection par le virus de l'anémie infectieuse des équidés, le troisième foyer ayant été détecté suite à un contrôle sérologique de routine.

En 2009, dans le sud est de la France, un épisode d'anémie infectieuse touche 4 départements : le var, les alpes maritimes, les bouches du Rhône, la drome ; 83 établissements sont sous le coup d'un arrêté préfectoral de mise sous surveillance ; 500 chevaux dépistés, 1500 dépistages réalisés en 6 mois.... Onze chevaux euthanasiés dans le même établissement. Un évènement sanitaire lourd de conséquences !

Et cette maladie, transmise par le sang (notamment les insectes piqueurs) continue de circuler.

Pour exemple, au sein des communiqués du RESPE, on retrouve :

10 Mars 2010 : Un foyer d'anémie infectieuse équine en Dordogne (24) ; lundi 30 Août 2010 : Un foyer d'anémie infectieuse équine dans le Lot-et-Garonne (47) , en lien épidémiologique avec celui de Dordogne (mars 2010)- Etablissement placé sous APDI, avec dépistage et isolement de l'ensemble des équidés de l'établissement. 18 Octobre 2010 : Foyer de Anémie infectieuse équine - Gironde (33), le cheval infecté a été euthanasié, isolation de certains animaux, dépistage, enquête épidémiologique, établissement placé sous APDI (Arrêté Préfectoral portant Déclaration d'Infection) A été dépisté dans le cadre de l'enquête épidémiologique réalisée à la suite du foyer déclaré en mars 2010 en Dordogne (24)

Février 2012, Vaucluse : 4 équidés euthanasiées, Aout septembre 2012, Gard : 3 équidés euthanasiée ; bilan financier : 70 000 € de dépenses pour les DDCSPP 30 et 84 en 2012 ! Octobre 2014 : deux foyers dans le Gard, 205 chevaux testés, deux chevaux positifs, euthanasiés ! Plus récemment, mai 2015, Ardèche, un cheval euthanasié sur 25 dépistés, etc....

L'ARTERITE VIRALE



Elle est actuellement maladie virale classée comme un danger sanitaire de 2ème catégorie. L'artérite virale équine figure, en outre, sur la liste des maladies des équidés notifiées à l'OIE. Le plus souvent inapparente (prévalence de 12% en 2005 en France) le risque majeur de diffusion par la semence (et secondairement par voie respiratoire) a entraîné sa déclaration obligatoire. Les étalons porteurs inapparents sont le réservoir, et le virus fragile en extérieur peut se conserver plusieurs années en semence congelée ; le test de référence de l'OIE est la séroneutralisation ELISA. Sa positivité chez un étalon implique une recherche de virus dans la semence. Chaque association de race décrit son protocole de recherche et les mesures spécifiques à l'AVE. En l'absence de police sanitaire comme ce serait le cas pour une MRC, un vaccin étant disponible, les mesures à prendre sont laissées à l'initiative des associations de race et des éleveurs. « Sans bruit », l'AVE provoque des avortements.



METRITE CONTAGIEUSE

Bactérienne, cette maladie est présente dans le monde entier et MDO en France. Actuellement, chaque association de race fixe son protocole pour éviter la contamination des juments. Inapparente chez les étalons, peu d'avortements sont sous sa responsabilité mais elle provoque des lésions de l'appareil génital chez les femelles qui font chuter de moitié la fécondité sur un troupeau sailli par un étalon contaminé. Les signes caractéristiques sont un retour en chaleur précoce (3 à 12 jours après la saillie) accompagné d'une métrite chez la femelle qui contracte la maladie. Le dépistage se pratique par écouvillonnage des organes génitaux mâles et femelles, mise en culture et aussi immunofluorescence.



LA RHINOPNEUMONIE



Des herpès virus type 1, 2, 3, 4 et 5, les études de cas s'intéressent plus particulièrement à EHV1 et EHV4. Comme tous les herpès virus, les HVE 1 et 4 ont la capacité de rester en sommeil dans l'organisme après la première infection. Le temps d'incubation de la maladie est variable de 2 à 8 jours pour les formes respiratoires. Des études ont montré que 60 à 70 % des chevaux adultes étaient porteurs de virus sous forme latente. Ainsi, à la faveur d'un stress ou d'une forte fatigue, le virus se réactive et l'animal est de nouveau contagieux. Ces deux virus sont très répandus dans les effectifs équins. Ils survivent plus ou moins une semaine dans le milieu extérieur.

Dans le cas particulier des juments reproductrices, différents protocoles vaccinaux existent pour lutter contre les avortements causés le plus souvent par ehv1, dès 5 mois de gestation dans certains cas mais essentiellement au cours du dernier tiers.

Les dernières données publiées par le RESPE pour le sous-réseau avortement au cours de l'année 2013 : 147 déclarations ont été effectuées, dont 8% correspondaient à des cas d'HVE-1.

Nombre de déclarations recensées au RESPE par sous-réseaux au niveau national entre 2010 et 2012 :

	Avortements	Syndrome respiratoire aigu	Syndrome neurologique	Total
2010	247	290	73	610
2011	276	520	85	881
2012	148	430	81	659
Total	671	1240	239	2150

